

Consulter les autorisations d'urbanisme

Consulter la liste des autorisations d'urbanisme délivrées et la liste des demandes d'autorisations d'urbanisme des deux derniers mois

Où et quand les consulter ?

Les dossiers et autorisations d'urbanismes (permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir, permis d'aménager) peuvent être consultés dès leur délivrance au service Urbanisme Foncier en mairie d'Annemasse - entrée rue du Commerce - 1er étage.

Les autorisations font l'objet d'un affichage en mairie d'Annemasse dans les 8 jours suivant leur délivrance et pour une durée de 2 mois.

Autorisations délivrées ou refusées au cours des deux derniers mois

Les permis de construire délivrés ou refusés les 2 derniers mois



Les déclarations préalables délivrées ou refusées les 2 derniers mois



Les autorisations de travaux délivrées ou refusées les 2 derniers mois



les permis de démolir délivrés ou refusés les 2 derniers mois



Les permis d'aménager délivrés ou refusés les 2 derniers mois



Autorisations déposées en cours d'instruction

Les dossiers déposés ne sont pas consultables pendant la phase d'instruction.

Les demandes de permis de construire en cours d'instruction



Les demandes de Déclaration Préalable en cours d'instruction



Les demandes de permis de démolir en cours d'instruction



Les demandes de permis d'aménager en cours d'instruction

